

182/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 16 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize février à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Chantal COLLÉOU ; Sonia FLOCH ; Jean-Hervé GOARNISSON ; Annick LE GALL ; Rémy LE MEUR ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Françoise NORMAND ; Hervé TILLY ; Paul UGUEN

Absents : Florent LE HERVÉ ; Cyrielle MOY

Procurations : Florent LE HERVÉ donne pouvoir à Éric LE SCANFF ; Cyrielle MOY donne pouvoir à Christiane DUGAY

Secrétaire de séance : Laurence LE ROY-TASSEL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2023

**Objet : Vente de terrains à la Société des courses hippiques de Guerlesquin**

Le Président de la Société des courses hippiques de Guerlesquin, Monsieur Erwan TILLY, a interpellé Monsieur Le Maire concernant des parcelles propriété de la Commune de Guerlesquin alors qu'elles sont situées sur l'hippodrome, pour une superficie totale de 15 516 m<sup>2</sup>, comme indiqué dans les annexes jointes.

Monsieur Le Maire faisant partie du Conseil d'Administration et Madame Christiane DUGAY, Adjointe au Maire, étant membre de la Société des Courses hippiques de Guerlesquin, ils se retirent de la salle et ne prennent part, ni aux débats ni au vote. Monsieur Le Maire cède la présidence à Monsieur Éric LE SCANFF, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire qui soumettra la proposition de délibération au vote.

Monsieur l'Adjoint au Maire, Éric LE SCANFF, propose de procéder à la vente à la Société des courses hippiques de Guerlesquin pour l'euro symbolique les parcelles suivantes :

- E 854 – 4 047 m<sup>2</sup>
- E 856 – 4 411 m<sup>2</sup>
- E 855 – 1 993 m<sup>2</sup>
- E 852 – 1 042 m<sup>2</sup>
- E 141 – 3 909 m<sup>2</sup>
- E 1227 – 114 m<sup>2</sup>

Monsieur l'Adjoint au Maire, Éric LE SCANFF, informe les membres du conseil que les frais de Notaire seront à la charge de la Société des courses hippiques de Guerlesquin.

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décident de vendre pour l'euro symbolique les parcelles suivantes : E 854, E 856, E 855, E 852, E 141, E 1227 à la Société des Courses hippiques de Guerlesquin.**



Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au Maire,

Éric LE SCANFF